



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 février 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

### Troisième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

#### Élimination du racisme et de la discrimination raciale

##### Venezuela\* : projet de résolution révisé

### Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/84 du 4 décembre 2000,

*Réaffirmant* que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>1</sup>,

*Réaffirmant également* sa ferme intention et sa volonté résolue d'oeuvrer à l'élimination totale et inconditionnelle du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée,

*Rappelant avec satisfaction* que, par sa résolution 48/91 du 20 décembre 1993, elle a proclamé la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui a commencé en 1993, et que, par sa résolution 49/146 du 23 décembre 1994, elle a adopté le Programme d'action révisé pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale,

*Notant avec une grande préoccupation* que, malgré les efforts de la communauté internationale, les principaux objectifs des trois Décennies n'ont pas été atteints et que d'innombrables êtres humains sont aujourd'hui encore victimes de diverses formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée,

*Se félicitant* que les textes issus de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue du 31 août au 8 septembre 2001 à Durban (Afrique du Sud), aient appuyé et

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution 217 A (III).



renforcé les buts et objectifs du Programme d'action pour la troisième Décennie et approuvé de nouvelles idées concernant les mesures pratiques pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,

*Se félicitant également* que la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale<sup>2</sup> aient évoqué un plus large éventail de questions pratiques qui pourraient compléter le Programme d'action pour la troisième Décennie,

*Ayant examiné* le rapport présenté par le Secrétaire général dans le cadre de l'exécution du Programme d'action pour la troisième Décennie<sup>3</sup>,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;
2. *Considère* que la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et le Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale doivent bénéficier d'un appui et de ressources financières adéquates, et prie le Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il lui présentera à sa cinquante-septième session des propositions concrètes sur les moyens d'obtenir les ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution du Programme d'action, y compris en ayant recours au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et à des sources extrabudgétaires;
3. *Exprime sa gratitude* à tous ceux qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, exhorte tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les particuliers en mesure de le faire à verser des contributions généreuses au Fonds, et prie le Secrétaire général de continuer à prendre les contacts et initiatives appropriés à cet effet;
4. *Considère* qu'il importe, pour que les objectifs de la troisième Décennie puissent être atteints, que toutes les parties du Programme d'action reçoivent une égale attention;
5. *Prie* le Secrétaire général d'attribuer un rang de priorité élevé aux activités du Programme d'action, et lui demande à cet effet de veiller à ce que soient mobilisées les ressources financières nécessaires à l'exécution de ces activités pendant le reste de la troisième Décennie;
6. *Exhorte de nouveau* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales intéressées à contribuer pleinement à l'exécution effective du Programme d'action de la troisième Décennie;
7. *Estime* que les textes issus de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée devraient montrer la voie pour le reste de la troisième Décennie et que le succès tant de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à l'issue de la Conférence mondiale<sup>2</sup> que du Programme d'action de la troisième Décennie nécessitera une volonté

---

<sup>2</sup> Voir A/CONF.189/12, chap. I.

<sup>3</sup> A/56/481.

politique et des fonds suffisants aux niveaux national, régional et international, ainsi que la coopération au plan international;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application du Programme d'action pour la troisième Décennie;

9. *Décide* de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-septième session au titre du point intitulé « Élimination du racisme et de la discrimination raciale ».

---